

ASSOCIATION « AATHERBEA »
FOYER AATHERBEA 10 RUE DE LA FEUILLEE - 64100 BAYONNE
☎ 05 /59 /52 /22 /23 FAX 05/59/52/38/60

**INFORMATION SUR LE FONCTIONNEMENT DES CHAMBRES
DU FOYER AATHERBEA AU 10 RUE DE LA FEUILLEE**

CONDITIONS D'ADMISSION ET DE SEJOUR

Le Foyer AATHERBEA est une structure d'accueil et de réinsertion sociale, fonctionnant toute l'année, qui reçoit des hommes à partir de 18 ans et des couples dans le cadre de l'hébergement d'urgence et d'un séjour plus long en CHRS, avec un accompagnement vers une insertion sociale et professionnelle.

L'ADMISSION

En situation d'urgence, se fait sur simple demande de l'intéressé ou sur proposition des organismes sociaux et des Pouvoirs Publics, dans la mesure des places disponibles et à condition de respecter les règles de vie du Foyer. Pour un séjour plus long en CHRS dans le cadre d'une prise en charge globale Aide Sociale Etat, la demande s'effectue sur décision de la commission d'admission, présidée par le Directeur d'Association. Le résident s'engage à participer à l'élaboration et à la réalisation de son projet d'insertion.

LA DUREE DU SEJOUR

La durée du séjour est liée au projet et comporte plusieurs étapes. Après une période d'accueil de 1 à 8 jours au bout de laquelle est proposée une orientation, le résident peut signer un contrat définissant les objectifs de son séjour et sa durée.

LA PARTICIPATION

Conformément aux directives ministérielles, le résident s'engage à participer financièrement à son hébergement, en fonction de ses ressources. Il est tenu pour le fonctionnement d'ATHERBEA à collaborer, à certaines tâches collectives, service de cuisine, environnement, entretien des chambres, des pièces et des locaux collectifs....

LE RESPECT DES REGLES DE FONCTIONNEMENT DE L'HEBERGEMENT

Le résident s'engage :

- A respecter les personnes vivant et travaillant dans l'établissement (autres résidents, membres du personnel) et à collaborer étroitement avec les éducateurs et animateurs.
- A respecter
 - Les heures de fermeture de l'établissement : 22 heures du Dimanche au Jeudi, 1 heure du matin les vendredi et samedi soir
 - Les heures d'ouverture à 6 heures le matin.
- A entretenir sa chambre, et notamment à veiller à ne pas dérégler les appareils de chauffage, à éteindre les lumières en quittant le lieu, à fermer les fenêtres lorsque le chauffage est mis en fonctionnement, fermer les volets la nuit, à s'abstenir de fumer, et à ne pas faire de bruit intempestif susceptible de gêner ses voisins après 22 heures.
- Le lavage du linge ainsi que le séchage dans les chambres sont interdits. Une table de repassage est disponible par secteur d'hébergement
- A ne pas introduire ni à consommer de l'alcool et des drogues dans l'établissement et sur l'ensemble du site d'Atherbea.
- A respecter les règles d'hygiène et de discipline de vie individuelle et collective.
- A ne pas conserver des objets dangereux pour autrui (couteaux, armes, etc.)

et d'une façon générale, à accepter les visites des chambres de nuit, comme de jour par mesure d'hygiène, de sécurité et aussi pour permettre un contrôle individuel obligatoire garantissant une présence effective. Tout manquement à ces règles entraînera des sanctions allant du simple avertissement, à la suspension ou arrêt du séjour, avec départ du logement et de l'établissement.